



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

TO/PR

P.V. ECO 04

## Commission de l'Economie

### Procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2015

#### Ordre du jour :

1. Echange de vues avec Monsieur le Ministre au sujet du projet d'intégration de Luxembourg for Business et de Luxinnovat
2. Divers (Enovos – acquisition des parts de RWE et d'E.ON / Réorganisation du réseau de vente de l'entreprise des P&T / Visite jointe de la plateforme multimodale à Bettembourg / Débat « compétitivité »)

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Alex Bodry remplaçant M. Claude Haagen, Mme Tess Burton, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Jean-Marie Halsdorf remplaçant M. Léon Gloden, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Gérard Anzia, M. Laurent Mosar

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

Mme Sasha Baillie, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Roy Reding

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

\*

## 1. **Echange de vues avec Monsieur le Ministre au sujet du projet d'intégration de Luxembourg for Business et de Luxinnovation**

Monsieur le Ministre rappelle que le programme gouvernemental prévoit la fusion de *Luxembourg for Business* avec *Luxembourg for Finance* et non avec Luxinnovation :

« Le Gouvernement dynamisera la promotion de la place financière à l'étranger en étroite collaboration avec les associations professionnelles du secteur. Il envisage en particulier de fusionner Luxembourg for Finance (LfF) et Luxembourg for Business (LfB) en une entité de promotion coordonnée et pilotée conjointement par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Economie, le Ministère des Finances ayant en charge la promotion du secteur financier et le Ministère de l'Economie ayant en charge la promotion des autres secteurs de l'économie. »

Entretemps, cette idée a été abandonnée. Elle n'a pas résisté à un examen plus en profondeur.

Les deux agences se distinguent de manière substantielle dans leur composition, leur organisation, leurs effectifs et leur mode opératoire. Ainsi, *Luxembourg for Finance* fonctionne déjà bien à l'heure actuelle et offre un service clairement défini aux acteurs de la place financière. Les liens entre les instituts financiers et les entreprises œuvrant dans l'économie dite classique sont par contre faibles et les intérêts différents. *Luxembourg for Finance* n'a pas besoin des compétences de *Luxembourg for Business*. Une telle fusion n'apporterait aucune valeur ajoutée. L'amélioration structurelle de la promotion économique à l'étranger requiert d'autres réponses.

A présent, la promotion économique réalisée ne répond souvent plus aux besoins d'investisseurs potentiels. Si par le passé des présentations générales, expliquant les grands paramètres économiques (niveau de la dette publique, régimes d'aides existants, accessibilité etc.) permettaient d'attirer l'attention des investisseurs étrangers, il y a lieu de se rendre compte que les attentes ont changé. Les intérêts réels des représentants d'entreprises composant l'auditoire sont, par exemple, de savoir comment le tissu économique du Grand-Duché se compose concrètement dans leur secteur économique. Quel savoir-faire, quels partenaires économiques potentiels dans leur domaine d'activité se trouvent sur place ? Des concurrents y sont-ils déjà actifs ? Existe-t-il un cluster économique dans ce domaine ?

Cette expertise bien précise est réunie pour une grande partie au sein de l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche : Luxinnovation. En cela, Luxinnovation est pour l'économie luxembourgeoise ce que *Luxembourg for Finance* est pour l'industrie financière au Luxembourg. Cette compétence résulte de leur gestion quotidienne des différents clusters économiques développés ou en développement au Luxembourg. Dès qu'il s'agissait d'obtenir des informations économiques plus détaillées, les intéressés au niveau des entreprises, des Ministères ou de *Luxembourg for Business* s'adressaient à Luxinnovation. En guise d'exemple, l'orateur renvoie aux informations à la base de la nouvelle campagne promotionnelle « *Surprising Luxembourg* ».

La pratique a donc démontré qu'une fusion de *Luxembourg for Business* avec *Luxembourg for Finance* serait contreproductive. Un partenaire bien plus approprié pour *Luxembourg for Business* serait l'agence Luxinnovation.

La coordination générale de la prospection économique restera aux mains du Ministère de l'Economie<sup>1</sup>.

Les destinations des nouvelles missions seraient toutefois déterminées avec le soutien de la nouvelle structure *Luxembourg for Business*-Luxinnovation. Cette définition aura lieu en fonction d'une analyse des besoins des clusters économiques présents au Luxembourg.

La Chambre de Commerce continuera à assurer son rôle de soutien aux entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

L'objectif est de doter l'agence Luxinnovation « fusionnée » d'un dispositif de « soft landing » pour les entreprises et investisseurs étrangers envisageant de mener des activités économiques au Luxembourg.

A l'aide de quelques exemples,<sup>2</sup> l'orateur illustre son idée d'une seule agence accompagnant un investisseur potentiel dès le départ à travers toutes ses démarches économique-administratives au pays et ceci en coopération étroite avec les instances respectivement compétentes.

L'objectif est de créer une relation de confiance avec l'investisseur potentiel, de l'aviser et de le soutenir de manière concrète et efficace de manière à ce qu'il s'aperçoit des opportunités réelles au Luxembourg dans son domaine d'activité spécifique.

*Débat :*

- **Coopération dans la pratique.** Monsieur le Ministre confirme que la répartition des tâches entre missions économiques, menées par lui-même appuyé sur *Luxembourg for Business*, et financières, menées par le Ministre des Finances appuyé sur *Luxembourg for Finance*, n'a jamais été rigide. Lors de leurs missions, l'un ou l'autre visite également des entreprises ou instituts financiers si l'occasion se présente ou si la situation l'impose. Cette collaboration au niveau ministériel fonctionne très bien. Des difficultés émanent du fait de structures inadéquates et ne seront pas résolues par une fusion de *Luxembourg for Business* et de *Luxembourg for Finance*, puisque cette dernière agence répond déjà aujourd'hui de manière exemplaire aux besoins pour lesquels elle a été créée ;
- **Discussion avec les autres partenaires.** Monsieur le Ministre confirme qu'une discussion constructive de cette nouvelle idée a été entamée avec la Chambre de Commerce, mais aussi avec la Fedil. Le nouveau projet de fusion a rencontré une résonance positive au sein de la Chambre de Commerce. Il est vrai que l'écho initial émanant de la part de la Fedil a été moins positif, s'interrogeant sur la future répartition des tâches entre les différents acteurs. Monsieur le Ministre se dit toutefois

---

<sup>1</sup> Plus précisément au sein de la Direction générale « Promotion du Commerce extérieur et des investissements » (DG 5)

<sup>2</sup> Demandes d'autorisation, recherche d'un site d'implantation, demandes d'aides, assistance recherche et développement, ...

confiant d'avoir pu rassurer ces sceptiques du fait qu'également la Fedil sera impliquée dans l'élaboration du nouveau dispositif. Ceci d'autant plus qu'il a reçu beaucoup de réactions favorables de la part d'entrepreneurs et de représentants de ces différentes corporations ;

- **Fond et forme.** Un député critique la forme de l'annonce ministérielle initiale (via Twitter) qui aurait surpris les responsables de Luxinnovation. Les responsables des agences, institutions et fédérations concernées auraient dû en être informés au préalable. Quant au fond, il partage l'analyse ministérielle, donne toutefois à considérer que l'agence *Luxembourg for Business* n'est pas aussi bien outillée, en termes d'effectifs notamment, que l'agence LfF tant louée.

Monsieur le Ministre souligne qu'il n'a pas annoncé une décision via Twitter, mais une nouvelle idée ;

- **Affaiblissement de Luxinnovation.** Des députés font part de leur préoccupation que la reprise de *Luxembourg for Business* avec ses missions risque d'affaiblir Luxinnovation dans ses objectifs prioritaires (développement de *Startups*) et dans sa façon d'œuvrer jusqu'à présent clairement définie en l'obligeant à s'occuper à l'avenir également d'activités de communication et de promotion en faveur du secteur de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Ministre répond en soulignant que Luxinnovation continuera à assurer ses missions initiales. Luxinnovation vient d'ailleurs déjà d'obtenir une extension de ses compétences dans le cadre des régimes d'aides aux entreprises et ceci dans le souci d'accélérer le processus décisionnel. Dorénavant elle ne se limitera pas à la simple préparation des dossiers avec les entreprises demandeuses, mais pourra également prendre les décisions d'octroi des aides.

Les deux agences se complèteront. Les connaissances concrètes qui font défaut au travail à assurer par *Luxembourg for Business* existent au sein de Luxinnovation. Cette dernière ne sera donc pas affaiblie, au contraire, Luxembourg for Business apporte son personnel et surtout un budget conséquent. Cet avoir résulte, en bonne partie encore, de la vente du pavillon luxembourgeois érigé dans le cadre de l'exposition universelle de Shanghai. Cette complémentarité est d'autant plus grande que la prospection économique du Luxembourg ne se focalise plus sur des entreprises industrielles, mais vise des PME ou startups innovant complétant ses clusters économiques ;

- **Jeremy Rifkin.** Luxinnovation sera incluse dans les discussions/réflexions dans le cadre de l'étude commanditée visant l'élaboration d'une stratégie favorisant le déploiement d'une troisième révolution industrielle au Luxembourg. Le groupe ayant lancé l'étude a forcément été plus restreint. Le savoir requis pour concevoir cette stratégie exige bien évidemment de consulter et de collaborer avec toutes les agences et représentations du monde économique au Luxembourg ;
- **Recherche dans le secteur « ICT » et finances.** Monsieur le Ministre confirme comme volonté du Gouvernement, et Luxinnovation en constitue un des instruments, d'attirer, d'une part, des entreprises et investisseurs dans le domaine des « Fintech » et, en général, dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. D'autre part, il s'agit de motiver des sociétés du secteur financier

implantées au Luxembourg d'investir dans la recherche appliquée au Luxembourg dans leur domaine ;

- **Réglementation concernant les brevets.** Monsieur le Ministre souligne que le Gouvernement entend veiller à maintenir une législation attractive concernant la taxation de brevets et renvoie à bon nombre d'entreprises telle que *Delphi Automotive Systems* qui gèrent leur portefeuille de brevets à partir du Luxembourg tout en ayant une réelle activité économique au Luxembourg voire en y pratiquant même de la recherche appliquée. Toute réforme dans ce domaine doit avoir lieu avec circonspection en veillant à préserver les acquis du Luxembourg ;
- **Réalisation de la fusion.** Monsieur le Ministre souhaite réaliser la fusion entre Luxinnovation et *Luxembourg for Business* au courant du premier trimestre de l'année 2016. *Luxembourg for Business* sera intégré dans les structures de Luxinnovation. Un changement de nom pourrait résulter de cette fusion ;
- **Effectifs après fusion.** Luxinnovation compte un effectif d'une quarantaine de personnes, *Luxembourg for Business* ne peut compter que sur trois personnes. L'augmentation de l'effectif de Luxinnovation sera donc minimale ;
- **« Visibilité » de l'agence fusionnée.** Il est concédé qu'il importe d'assurer que « Luxinnovation bis » et ses fonctions seront connues auprès de son public cible. Bien que la communication devra se situer dans le cadre des grandes lignes tracées par la stratégie du « Nation Branding », elle sera à organiser par Luxinnovation en coopération avec le Ministère de l'Economie. *Luxembourg for Finance* suit également les lignes générales tracées dans le cadre des travaux de promotion de l'image de marque du Luxembourg (cf. « Nation Branding ») ;
- **Quelles entreprises à l'avenir ?** Monsieur le Ministre confirme qu'un débat public sur l'orientation de la diversification économique serait hautement utile. Il y aurait lieu de déterminer les avantages et les désavantages de certains types d'activité économique au Luxembourg. Il entend commanditer une étude plus approfondie à ce sujet. Il y aurait lieu de déterminer la nature des entreprises à implanter ou activités économique à attirer prioritairement au Luxembourg en fonction des revenus supplémentaires escomptés comparés aux coûts directs et indirects de telles implantations également à plus long terme. En fonction de ces conclusions, le Ministère saura mieux cibler son activité de prospection et fonder également objectivement certains refus d'établissement qui pourraient paraître justifiés ;
- **Disponibilité de la main d'œuvre qualifiée requise.** Monsieur le Ministre confirme que dans certaines branches d'activité économique la demande en personnes qualifiées répondant aux profils des postes à occuper est criante. La diversification économique exige en parallèle une diversification de l'orientation scolaire. Un développement économique ciblé se doit d'être conscient de ces contraintes.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Lors de la discussion de ce point, des arguments et positions actés à maintes reprises sont réitérés. A ce titre, il est renvoyé, par exemple, au procès-verbal de la réunion de la présente commission du 26 mai 2014 (point b, des raisons du transfert annoncé du siège social de la société Netflix du Grand-Duché aux Pays-Bas).

2. **Divers (Enovos – acquisition des parts de RWE et d'E.ON / Réorganisation du réseau de vente de l'entreprise des P&T / Visite jointe de la plateforme multimodale à Bettembourg / Débat « compétitivité »)**

Monsieur le Ministre confirme que le consortium créé par les actionnaires restants de **Enovos** a soumis une offre d'achat commune pour les participations des actionnaires sortants, RWE et E.ON. Ceux-ci viennent de refuser cette offre initiale, jugeant le prix offert trop bas. Une phase de négociation sera ainsi lancée. Monsieur le Ministre estime que ces négociations devraient pouvoir être clôturées en décembre. Dès qu'il saura présenter un résultat en commission, il le fera.

Monsieur le Ministre informe la commission que le Conseil d'administration de l'entreprise des postes et télécommunications (Groupe POST ou entreprise des P&T) juge nécessaire de restructurer le **réseau de vente du groupe POST**. D'année en année, ce réseau accuse des pertes se situant entre 25 à 30 millions d'euros. Par conséquent, ce réseau a été analysé en détail. Cette analyse a donné des résultats parfois surprenants et qui exigent une réaction rapide. Un important nombre d'agences postales, largement déficitaires, n'a économiquement plus de raison d'être. Ainsi, certaines agences entretenues n'affichent pratiquement plus aucune activité économique. Des fermetures semblent inévitables, sont toutefois à placer dans le contexte d'une stratégie plus vaste d'amélioration et de modernisation du service offert au client. La coopération entamée avec la banque Raiffeisen et la revalorisation de la fonction du facteur sont à voir dans ce contexte. La direction de l'entreprise vient d'être chargée de présenter jusqu'au 3 décembre une liste des agences à fermer. Cette liste est susceptible d'instiguer une opposition politique dans les communes concernées. L'orateur juge donc impératif de discuter, le 3 décembre au plus tard, de ces fermetures au sein de la Commission de l'Economie.

La Commission de l'Economie accueille favorablement l'invitation exprimée par Madame la Présidente de la Commission du Développement durable de participer à une **visite jointe de la plateforme intermodale des CFL** à Bettembourg en pleine expansion.

Il est précisé que le **débat** public au sujet de la « compétitivité » de l'économie luxembourgeoise aura lieu en 2016.

Luxembourg, le 14 janvier 2016

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Franz Fayot